

Gestion des déchets

Trier c'est l'affaire de tous et de chacun. Les Quevillais ont été les premiers à participer dès 1993 à une expérimentation de collecte sélective dans le quartier Saint-Julien. Depuis janvier 2002, tous les habitants de Petit-Quevilly peuvent participer à la collecte sélective des ordures ménagères mise en place par la Métropole Rouen Normandie.

Guide déchets 2024

Le Guide Déchets 2024, destiné à l'habitat individuel et collectif de moins de 10 logements, est disponible en version numérique en cliquant [ici](#).

Collecte des sapins

Afin d'**accompagner les habitants dans le recyclage de leur sapin** après les fêtes de fin d'année, la Métropole Rouen Normandie met en place **quatre solutions**, permettant de s'adapter aux besoins de tous les foyers.

1/ Dépôt dans l'une des 15 déchetteries de la Métropole

Les sapins déposés dans les déchetteries de Boos, Le Trait, Duclair, Déville-Lès-Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray et Cléon seront par la suite donnés à des chèvres, fermes pédagogiques, entreprises, et associations du territoire pour nourrir les animaux. Les chèvres raffolent de ces conifères considérés comme des friandises ; elles ne mangent les aiguilles et écorces. Dans les autres déchetteries, les sapins seront valorisés en compost. Les horaires d'ouverture habituels sont à retrouver [ici](#).

2/ Dépôt directement dans l'une des 3 chèvres partenaires

Trois chèvres accueillent directement les habitants pour le dépôt de leurs sapins. L'occasion de découvrir les sites et les animaux en famille tout en faisant un geste important pour la réduction des déchets.


- La Chèvrerie du Courtil (799-843 Rue Alphonse Callais à Jumièges), du lundi au dimanche, sans contrainte horaire, sur le parking,
- **Le Jardin des Oiseaux (Rue Guillaume Lecointre au Petit-Quevilly), du lundi au samedi de 10h à 16h, sur le parking,**
- L'Office Equestre Découverte de la Nature (2403 Route des Roches à Oissel), les lundi, mardi, jeudi, vendredi et dimanche, sans contrainte horaire, sur le parking.

3/ Collecte en porte-à-porte le 10 janvier

La collecte aura lieu le 10 janvier. Celle-ci se déroulera le jour habituel de collecte des déchets végétaux. Le sapin doit être déposé sans décoration ni flochage et ne doit pas mesurer plus de 2 mètres. Les supports en bois (bûche) et le sac à sapin sont acceptés. Ils seront transformés en compost.

4/ Dépôt dans un point de regroupement, à partir du 2 janvier

Installés à partir du 2 janvier 2023, de nombreux points de regroupement sont disponibles à travers la Métropole Rouen Normandie pour déposer votre sapin afin qu'il soit valorisé en compost. De la même façon que pour la collecte en porte-à-porte, le sapin doit être déposé sans décoration ni flochage et ne doit pas mesurer plus de 2 mètres. Les supports en bois (bûche) et le sac à sapin sont acceptés.

La carte interactive, permettant de visualiser les points de collecte, leurs adresses et les dates limites de dépôt est à retrouver [ici](#). 

À Petit-Quevilly :

- › Rue Pablo Neruda
- › Espace Verlaine (21 rue Spinnweber)

Distribution annuelle des sacs de collecte 2024

- › **Rue René-Manesse : 27/11/24 de 9h à 19h**
- › **Rue François-Mitterrand : 28/11/24 de 14h à 19h**
- › **Avenue Jacques-Prévert : 29/11/24 de 14h à 19h**
- › **Place du 8 mai : 2/12/24 de 14h à 19h**
- › **Boulevard Charles-De-Gaulle - Face à Buger King : 3/12/24 de 14h à 19h**
- › **Église Saint-Antoine : 4/12/24 de 9h à 19h et 5/12/24 de 14h à 19h**
- › **Parking de la mairie : 6/12/24 de 14h à 19h**
- › **Boulevard Stanislas-Girardin : 9/12/24 de 14h à 19h et 10/12/24 de 14h à 19h**

Optimisation de la collecte des déchets verts

Dans le contexte actuel de crise inflationniste et de sobriété énergétique, la Métropole optimise la collecte des déchets végétaux.

- › Une collecte chaque semaine du 1er avril au 30 juin pour évacuer les déchets végétaux printaniers.
- › Une collecte toutes les deux semaines du 1er juillet au 2 novembre, lorsque les végétaux poussent moins vite.

Ramassage des biodéchets (déchets alimentaires)

L'année 2024 verra la mise en œuvre de l'obligation pour les collectivités de ramassage des déchets alimentaires (dits biodéchets) afin de les séparer des ordures ménagères.

La Métropole mettra en œuvre toutes les dispositions nécessaires pour accompagner le changement des pratiques, notamment des solutions de compostage à domicile ou des points d'apport volontaire dans les zones les plus denses.

Nous tenons à rappeler que sur notre territoire 60 kg de déchets alimentaires par habitant sont jetés chaque année, soit 20 % de la poubelle d'ordures ménagères. Des communications spécifiques vous seront adressées.

Toutes les informations utiles seront relayées sur notre site internet et dans les guides déchets, dans les applications Mon Tri et Rouen Métropole dans ma Poche, les écrans vidéos du réseau Astuce, sur nos réseaux sociaux, notre newsletter et dans le Mag de la Métropole. **Cette newsletter des communes, qui vous est spécifiquement destinée, vous apportera également toutes les précisions nécessaires.**

L'application mon tri pour bien gérer ses déchets au quotidien

L'application MonTri, téléchargeable gratuitement, accompagne les habitants des 71 communes de la Métropole dans la gestion de leurs déchets, entre tri à la maison, calendrier de collecte à domicile ou encore localisation des points d'apport volontaire près de chez soi.

Les objectifs de cet outil simple et pédagogique : améliorer les performances de tri et optimiser la gestion des déchets.

À retrouver en 1 clic :

- les consignes de tri : grâce au scan des codes-barres des produits et emballages à jeter, dans le bac-sac à déchets recyclables ou bac-sac à ordures ménagères
- les calendriers de collecte des communes : calendrier hebdomadaire des collectes des ordures ménagères et des déchets recyclables, reports des collectes consécutifs aux jours fériés, calendrier de collecte des déchets végétaux pour les communes concernées
- la carte interactive des points de collecte : colonnes d'apport volontaire des ordures ménagères, déchets recyclables, verre, textiles linges chaussures
- les informations pratiques des 16 déchetteries de la Métropole : adresses, horaires d'ouverture
- un formulaire de prise de rendez-vous encombrants, pour collecte gratuite à domicile
- un formulaire de signalement : dépôts sauvages, bornes d'apport détériorées, anomalie de collecte, déclaration de bac cassé
- un formulaire de demande de bac de collecte individuel
- les actualités : éventuels horaires exceptionnels des déchetteries, rappel des reports jours fériés et de collecte des sapins de Noël
- un espace réservé aux professionnels : demandes au sujet de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de la redevance spéciale, de la facturation.

Application téléchargeable gratuitement sur Smartphone et Iphone (Google Play et App Store) : Montri

- <https://metropole-rouen-normandie.montri.fr/home> 

La déchetterie de Petit-Quevilly

Une déchetterie est ouverte depuis 2004, chemin de Gord, à côté de la station d'épuration Emeraude, sur la zone industrielle. Elle est réservée aux Quevillais et autres particuliers de certaines communes de la Métropole Rouennaise en Normandie qui doivent présenter un justificatif de domicile (quittance EDF par exemple).

La déchetterie est un endroit protégé, spécialement aménagé pour recevoir les déchets en toute sécurité. Vous pouvez y déposer les gravats inertes, les déchets verts, la ferraille, le bois, les pneus, les textiles, les déchets toxiques, les cartons d'emballage, le verre et le plastique.

La déchetterie est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, puis le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Pour tout savoir sur la collecte des déchets, contactez la Métropole au Numéro vert : 0 800 021 021 (appel gratuit) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.



VILLE DE PETIT-QUEVILLY

Hôtel de ville
Place Henri-Barbusse - BP 202
76141 Petit-Quevilly Cedex
02 35 63 75 00